

Examen de Certification Complémentaire,

Option Langues Vivantes Etrangères (DNL)

Session 2016

Rapport du jury

Anne PERY, IA-IPR de mathématiques

Martine VERGNAUD, IA-IPR d'anglais

I. Un examen complexe	page 3
1. Modalités de l'épreuve orale	page 4
2. Critères d'évaluation	page 4
3. Profil des candidats reçus	page 5
4. Maîtrise de la langue	page 5
5. Connaissance des enjeux de l'enseignement de DNL	page 6
6. Rappels et remarques	page 6
6.1. Pertinence des candidatures	page 6
6.2. Autres certifications	page 7
6.3. Fragilité de certaines candidatures	page 8
II. La session 2016	page 9
1. La session en chiffres	page 9
2. Résultats pour l'Ile de France	page 10
3. Résultats par académie	page 11
4. Résultats par voie d'enseignement	page 11
5. Résultats par LVE	page 11
6. Résultats par DNL	page 12
III. Textes réglementaires, sites institutionnels	page 13

**Les présidentes du Jury remercient
les membres du jury, enseignants et inspecteurs, pour leur implication
ainsi que Madame Aline SICARD, responsable de l'examen pour le SIEC,
qui ont permis cette fois encore que l'examen ait lieu dans les meilleures conditions.**

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

I. Un examen complexe

L'examen de « Certification Complémentaire, option DNL », que passent les enseignants de l'enseignement général et technologique comme de l'enseignement professionnel pour être autorisés à enseigner dans une Section Européenne ou de Langues Orientales (SELO) entre dans sa 13^{ème} année d'existence. Il est défini par la circulaire du 23 décembre 2003 (B.O. n°7 du 12 février 2004), modifiée par l'arrêté du 27 septembre 2005 (publié au J.O. du 8 octobre 2005) et par la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004).

Le jury félicite tous les candidats qui ont fait l'effort de préparer et de passer cet examen. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes dans toutes les disciplines et à la promotion de l'ouverture internationale des établissements scolaires des trois académies d'Ile de France.

Le jury a réuni 36 commissions d'interrogation, le 24 mars et le 4 avril 2016 à la Maison des Examens, site d'Arcueil (contre 45 commissions en 2015). Comme les années précédentes, les candidats présents ont été interrogés par des commissions composées d'un inspecteur (IA-IPR, IEN ET-EG) de leur discipline non linguistique (DNL) d'inscription, un inspecteur (IA-IPR, IEN ET-EG) de la langue vivante (LV) d'inscription et dans la mesure du possible d'un enseignant de la DNL d'inscription du candidat qui exerce en SELO, lui-même titulaire de la certification complémentaire dans la LV du candidat. Pour quelques candidats, l'enseignant présent dans la commission n'enseigne pas dans la discipline du candidat mais dans une discipline voisine. Nous rappelons que la présence d'un enseignant de DNL dans les commissions est facultative.

Les résultats de cette session montrent, cette année encore, que la certification est un examen complexe qui demande une solide préparation dans quatre grands domaines : LVE, cadre réglementaire des SELO, didactique et pédagogie spécifiques à l'Enseignement d'une Matière par Intégration à une Langue Etrangère (EMILE, aussi appelé CLIL, *Content and Language Integrated Learning*), et enfin, projets et dispositifs favorisant l'ouverture internationale.

La consultation des Bulletins Officiels de l'Education Nationale (BOEN) n°33 du 3 septembre 1992 (Circulaire n° 92-234), n°31 du 30 août 2001 ([Note de service n°2001-151 du 27-07-2001](#)), n°39 du 28 octobre 2004 (note de service 2004-175 du 19-10-2004) et également du numéro spécial N°1 du 4 février 2010 (Circulaire n°2010-008 du 29-01-2010) indiquera aux candidats dans quelle direction ils doivent orienter leur réflexion et leur préparation. Ils tireront également profit d'une recherche sur divers sites institutionnels (Eduscol, Emilangues, le Centre International d'Etudes Pédagogiques, le Réseau CANOPE en particulier, sans oublier les portails académiques dédiés aux relations internationales, aux langues vivantes et aux DNL).

Au niveau académique, des formations spécifiquement orientées sur les SELO ou la Certification Complémentaire option LVE sont organisées par les services en charge de la formation professionnelle des personnels de l'Education Nationale, les ESPE ou par les Délégations Académiques aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC).

Divers programmes internationaux, mis en œuvre sous l'égide de la communauté européenne ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, permettent aux personnels d'effectuer des stages à l'étranger, avec des durées et des objectifs variables. Ils sont spécialement destinés aux enseignants français désireux de parfaire leur compétence en langue étrangère, de donner une dimension internationale à leur pratique, ou de mieux connaître les systèmes éducatifs des pays membres (en particulier programmes Brigitte Sauzay, Jules Verne, Comenius, Grundtvig. Visiter le site de l'agence Europe-éducation-formation-France : <http://www.europe-education-formation.fr/>).

1. Modalités de l'épreuve orale

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du mémoire rédigé par chaque candidat. Ce mémoire n'est pas soumis à notation. Il est à noter que plus de 50% des candidats proposent une version de leur rapport en français et en LVE.

Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2004-175, du 19 octobre 2004. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

Le déroulé de l'épreuve orale est le suivant :

(Accueil du candidat)

- **10 minutes maximum** de présentation par le candidat, en LV, de son parcours, sa formation universitaire, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer en continu dans la LV d'inscription ;
- **20 minutes maximum** d'entretien comprenant deux temps distincts :
 - **environ 10 minutes** d'interaction en LV, avec l'inspecteur de LV, le professeur (si la commission en compte un) et éventuellement l'inspecteur de la discipline ;
 - **environ 10 minutes** d'entretien en français avec les divers membres de la commission.

L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

2. Critères d'évaluation

En référence à la note de service du 19 octobre 2004 parue au BO du 28 octobre 2004, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants:

- la maîtrise d'une langue étrangère au moins au niveau B2 du CECRL, évaluée dans la capacité à s'exprimer en continu et à participer efficacement à un échange en langue étrangère ;
- la réflexion du candidat sur le type de projets qu'il pense pouvoir mener en LV dans sa DNL et sur le bénéfice, en termes de compétences en LV et dans la DNL, que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE ;
- les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la DNL et de la LV ;
- les buts et modalités de l'enseignement dit européen ou de langue orientale et son cadre officiel (connaissance des textes et de la réglementation, des modalités d'évaluation des élèves à l'examen du baccalauréat, des procédures de certification);

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

- la connaissance qu'a le candidat des sources et ressources documentaires utilisables pour l'enseignement de sa DNL en langue étrangère;
- l'inscription dans un parcours européen, ou plus généralement international, des élèves bénéficiant de l'enseignement d'une DNL en langue étrangère en SELO ;
- les coopérations à mettre en place avec divers acteurs, tant au niveau de l'établissement qu'avec des partenaires étrangers ;
- l'inscription de ces enseignements dans un projet global qui profite à tout l'établissement ;
- la compréhension qu'a le candidat des spécificités de la bi-culturalité ;
- la connaissance qu'a le candidat de la manière dont sa DNL est enseignée dans le ou les pays étrangers concernés par la LV d'inscription.

3. Profil des candidats reçus

Les candidats reçus sont naturellement ceux qui ont su allier plus particulièrement :

- une maîtrise de la LV qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer aisément avec leurs interlocuteurs ;
- une réflexion didactique et pédagogique pertinente sur l'enseignement de la DNL en LV ;
- une bonne connaissance du cadre réglementaire et de la dimension biculturelle des SELO ;
- des qualités de communication et des réactions pertinentes aux questions du jury ;
- une motivation forte, bien argumentée et soutenue par une capacité à mener des projets ;
- une réflexion sur la pluridisciplinarité et la transversalité, voire une expérience de travail pluridisciplinaire ;
- un projet professionnel clairement lié à une représentation juste de la certification sollicitée, tourné vers les élèves ;
- une compétence pédagogique appuyée sur un vécu professionnel solide ;
- un projet déjà défini ou engagé dans le domaine de l'ouverture internationale et des échanges.

Quelques points de vigilance relevés par le jury, causes d'échec :

- une motivation reposant exclusivement sur un projet personnel (intérêt pour la langue, souhait de renouveler son enseignement, absence de référence aux élèves)
- une motivation reposant sur le désir d'augmenter le volume horaire d'enseignement de sa discipline ;
- une maîtrise insuffisante de la didactique de sa discipline ;
- une motivation reposant uniquement sur le souhait de valider un niveau en LVE ; d'autres certifications ont cette fonction (le Diplôme de Compétences en Langues, entre autres) ;
- une bonne maîtrise de la langue sans aucune connaissance des enjeux de l'enseignement d'une DNL ;
- une absence de distance réflexive donnant parfois le sentiment d'une présentation apprise par cœur.

4. Maîtrise de la langue

Le professeur de DNL n'est pas professeur de langue mais il doit cependant pouvoir constituer un modèle linguistique fiable pour les élèves. Le candidat doit donc s'exprimer dans une langue orale fluide, assez riche, juste lexicalement et grammaticalement ; la qualité phonologique doit être bonne. Il est attendu de lui qu'il maîtrise à la fois la langue de la communication courante, les termes

scientifiques de sa discipline et qu'il soit capable de réagir avec aisance aux questions des membres de la commission, comme il devra le faire à celles de ses élèves. Il va de soi qu'il ne lise pas un texte écrit ou qu'il ne récite pas un discours appris lors de son exposé.

Parmi les causes d'échec, on retrouve souvent le constat que :

- les candidats s'expriment dans une « langue francisée », marquée par une qualité phonologique insuffisante ;
- maîtrisent de façon insuffisante la grammaire et le lexique des langues présentées ;
- se montrent moins compétents dans la phase d'interaction que lors de la première phase de l'examen.

5. Connaissances des enjeux de l'enseignement de DNL

Le professeur de DNL n'est pas seulement un professeur de sa discipline enseignant en langue étrangère. Il doit avoir pris conscience des spécificités de l'enseignement de la DNL, dans ce que cet enseignement contribue à l'enrichissement linguistique des élèves, à leur prise de recul par rapport à la DNL et à leur formation intellectuelle. Il doit être informé des modalités d'évaluation de l'enseignement dispensé en DNL.

Parmi les causes d'échec, reviennent

- une maîtrise insuffisante ou superficielle des questions didactiques (en particulier : la sous-estimation des difficultés posées aux élèves par la communication en LV et la méconnaissance des stratégies pédagogiques facilitant à la fois les appropriations linguistiques et les appropriations disciplinaires) ;
- la réduction des difficultés liées à l'enseignement en langue au seul problème du lexique ;
- l'absence de projet de coopération ou même de communication avec les collègues de LV ;
- une connaissance insuffisante du cadre réglementaire des SELO (projet d'échanges, actions favorisant l'ouverture internationale, évaluation des élèves) ;
- une difficulté à prendre du recul par rapport à sa propre expérience d'enseignant, voire d'élève.

Les démarches de formation entreprises personnellement par des candidats motivés peuvent bien évidemment leur permettre de réussir cet examen, mais les formations dispensées en académie restent un apport indéniable pour compléter une solide expérience professionnelle.

Il est conseillé d'aller assister à des cours de DNL ainsi qu'à quelques cours de langue vivante.

6. Rappels et remarques

6.1. Pertinence des candidatures

Le jury a cette année, comme les années passées, examiné avec intérêt certaines candidatures relativement atypiques. Le jury apprécie l'honnêteté de ces demandes d'enseignants qui souhaitent s'engager dans des projets d'enseignement intégré (EMILE), en dehors du cadre d'une SELO, et veulent savoir si leurs compétences le leur permettent. De tels projets d'enseignement sont réglementairement définis (Enseignement Technologique en Langue Vivante « ETLV »). Ils peuvent aussi être encouragés par les dispositions de la réforme du lycée ou par celles de la réforme du collège visant l'extension de la pratique d'une langue vivante hors du cadre du cours de langues vivante.

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

Si toute personne est libre de s'inscrire à un examen quand elle réunit les conditions réglementairement posées, **il appartient en revanche aux candidats de juger de la pertinence de leur démarche**, de déterminer si elle correspond à un projet réalisable, de se projeter dans des modalités et des contenus d'enseignement que la commission sera en mesure d'apprécier. Il ne peut bien sûr être exigé de faire état d'une expérience de cet enseignement ; en revanche le jury attend des candidats qu'ils se soient interrogés sur la finalité de leur projet.

Etre titulaire de la Certification Complémentaire en Langue Vivante, option LVE, est nécessaire pour être autorisé à enseigner une DNL en SELO au niveau du lycée et pour participer au mouvement spécifique pour les postes liés à l'existence de SELO dans les lycées.

Peuvent aussi candidater, dans des conditions très précises et très restreintes, les professeurs de langue vivante étrangère, **à la double condition qu'ils demandent à être certifiés dans une discipline non linguistique et qu'ils soient effectivement compétents dans cette DNL** (cela veut dire qu'ils en maîtrisent les connaissances scientifiques, le cadre épistémologique et les aspects didactiques, qu'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau II dans cette discipline – Licence ou Master, par exemple, obtenu en France ou à l'étranger). **L'entretien avec le jury et la présentation du candidat ont dans tous les cas vocation à revenir sur la formation initiale et le parcours universitaire du candidat** afin d'apprécier son niveau de maîtrise scientifique, ses connaissances et son aptitude à enseigner la DNL d'inscription. Les candidats dans cette situation particulière ne seront donc pas surpris des questions très pointues que pourront leur poser les membres du jury pour vérifier leurs compétences.

Pour les professeurs de lettres, de documentation et les professeurs de langue vivante, solliciter la certification de leurs compétences avant de s'engager dans un quelconque projet est une attitude responsable, mais **cela ne débouchera pas sur une affectation particulière. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de postes spécifiques en SELO pour ces professeurs.**

L'enseignement de **Littérature Etrangère en Langue Etrangère est un enseignement linguistique** : il est classé dans les épreuves de langue vivante de la série L au baccalauréat ; il est hors du champ des DNL. Il est de ce fait destiné à être assuré par les enseignants des langues vivantes concernées.

Les enseignants stagiaires peuvent également présenter cet examen professionnel. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité, qu'ils partagent avec les autres candidats, de présenter un projet mûri.

6.2. Autres certifications

La Certification Complémentaire, option DNL, permet exclusivement d'enseigner une DNL en langue étrangère dans les SELO des lycées français (implantés sur le territoire national ou à l'étranger); elle **ne permet pas d'enseigner une DNL en français à l'étranger**. Elle **ne certifie pas un niveau de compétence en langue étrangère**. Les candidats qui souhaitent une validation de leurs compétences de communication en langue étrangère doivent plutôt s'orienter vers **le Diplôme de Compétence en Langue** (DCL, renseignements à prendre auprès des GRETA). Elle ne certifie pas les compétences en français des enseignants qui désirent enseigner à l'étranger. Dans ce cas, il faut passer une **Certification Complémentaire en Français Langue Etrangère**.

6.3. Fragilité de certaines candidatures

Les candidats procèdent à une préinscription en ligne sur le site du SIEC. **Leur inscription ne devient effective que lorsqu'ils ont fait parvenir au SIEC un mémoire d'un maximum de 5 pages dactylographiées**, rédigé soit en totalité en français, soit en partie en français et dans la LV d'inscription ; les candidats peuvent également soumettre une version de ce mémoire dans chacune des deux langues. Certaines inscriptions sont confirmées par un mémoire plus que succinct (une page dactylographiée, retraçant uniquement la chronologie des études et des postes occupés), qui laisse penser que le candidat n'a pas vraiment pris la peine de se préparer à l'examen. **Ce mémoire doit être conçu comme un outil de réflexion et de préparation, et non comme un banal *curriculum vitae***. Le mémoire n'est pas évalué ; cependant, le rédiger peut permettre au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts, pour lui-même comme pour les présenter au jury. S'il sert de soutien à l'entretien avec le jury, **il n'est pas destiné à être lu ni redit à l'identique devant le jury**.

Nous invitons les candidats refusés mais véritablement motivés à renforcer leur préparation pour se représenter à l'examen dans de meilleures conditions. Quelles que soient les raisons qui poussent les candidats à se présenter à cet examen, **la connaissance du cadre réglementaire des SELO est impérative**. La Certification Complémentaire consacre des compétences, elle **peut** ouvrir des droits, qui se corrént à des obligations, qui doivent être connues.

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

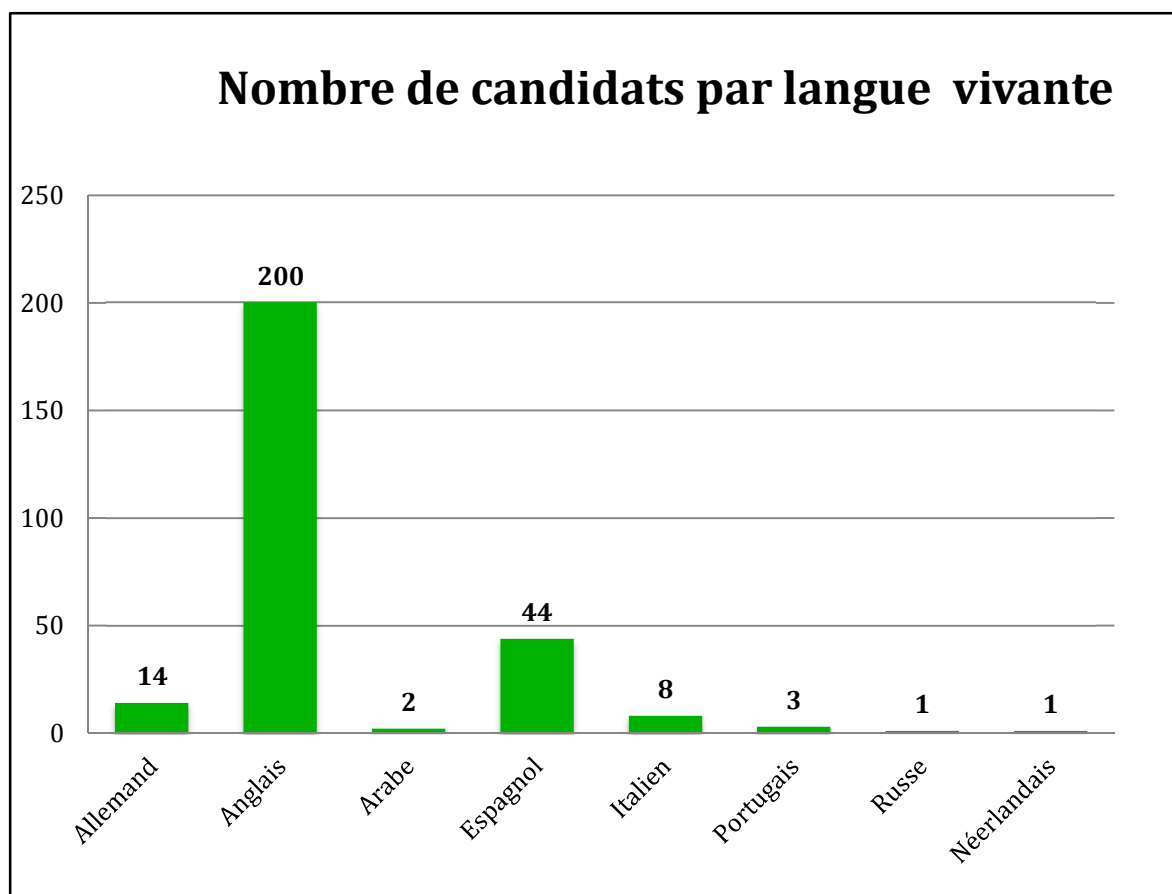
II. La session 2016

1. La session en chiffres

La session 2016 se démarque des sessions précédentes par une baisse assez importante du nombre de candidats inscrits et de candidats effectivement présents. Quelques candidats se sont inscrits pour obtenir la certification complémentaire dans plusieurs langues.

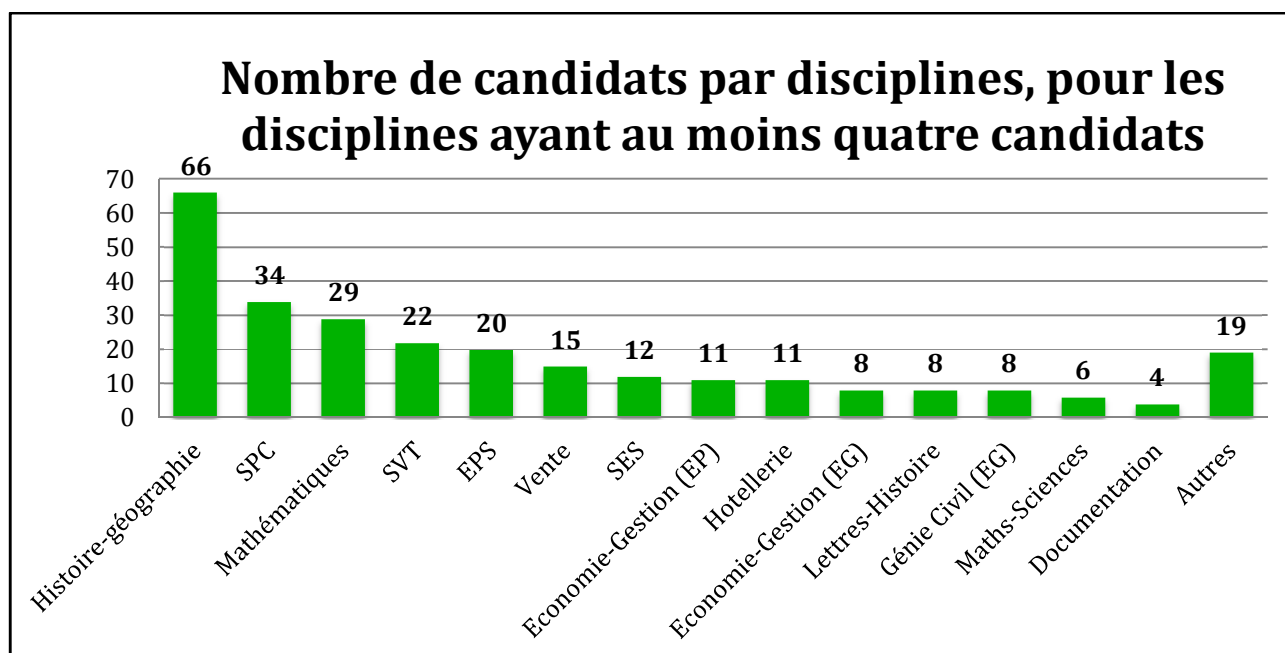
	2016	2015	2014	2013	2012
Candidats régulièrement inscrits	310	411	336	351	409
Candidats absents	37	31	20	40	39
Candidats interrogés	273	380	316	311	370
Taux présents / inscrits	88%	92%	94%	88,6%	90,4%

Les 273 candidats présents étaient répartis sur huit langues différentes avec une très forte majorité en anglais (73%).



Les 273 candidats ont passé la certification complémentaire dans plus de trente disciplines différentes, toutefois la répartition est très inégale puisque l'histoire-géographie représente près du quart des candidats à elle seule et plus de 60% des candidats sont issus de cinq disciplines seulement

(histoire-géographie, sciences physiques et chimiques, mathématiques, sciences de la vie et de la terre et éducation physique et sportive).



2. Résultats pour l'Île de France

Sur les 273 candidats, 137 ont obtenu la certification complémentaire, soit un taux de réussite de 50%. Ce taux de succès global est sensiblement supérieur à celui des deux années précédentes. Il est évident que bon nombre de candidats peuvent espérer être admis, en améliorant leur préparation:

	2016	2015	2014	2013
Nombre de candidats interrogés	273	380	316	311
Nombre de candidats admis	136	174	149	168
Taux admis / présents	50%	46%	47%	54%

Répartition des notes des candidats :

	2016	2015	2014	2013
Moyenne des candidats interrogés	10,3	10,1	10,3	10,4
Moyenne des candidats admis	13,5	13,6	14	13,6
Notes strictement inférieures à 8*	72	107	86	70
Notes comprises entre 8 inclus et 10 exclu	65	98	83	101
Notes strictement supérieures à 16**	22	28	36	40

*La note de 8 représente un point de bascule entre les candidats assez éloignés des attentes, quelle que soit la cause de cette insuffisance, et les candidats qui, avec une meilleure préparation (tant linguistique que sur l'enseignement de DNL en SELO) peuvent espérer l'admission dès l'année prochaine.

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

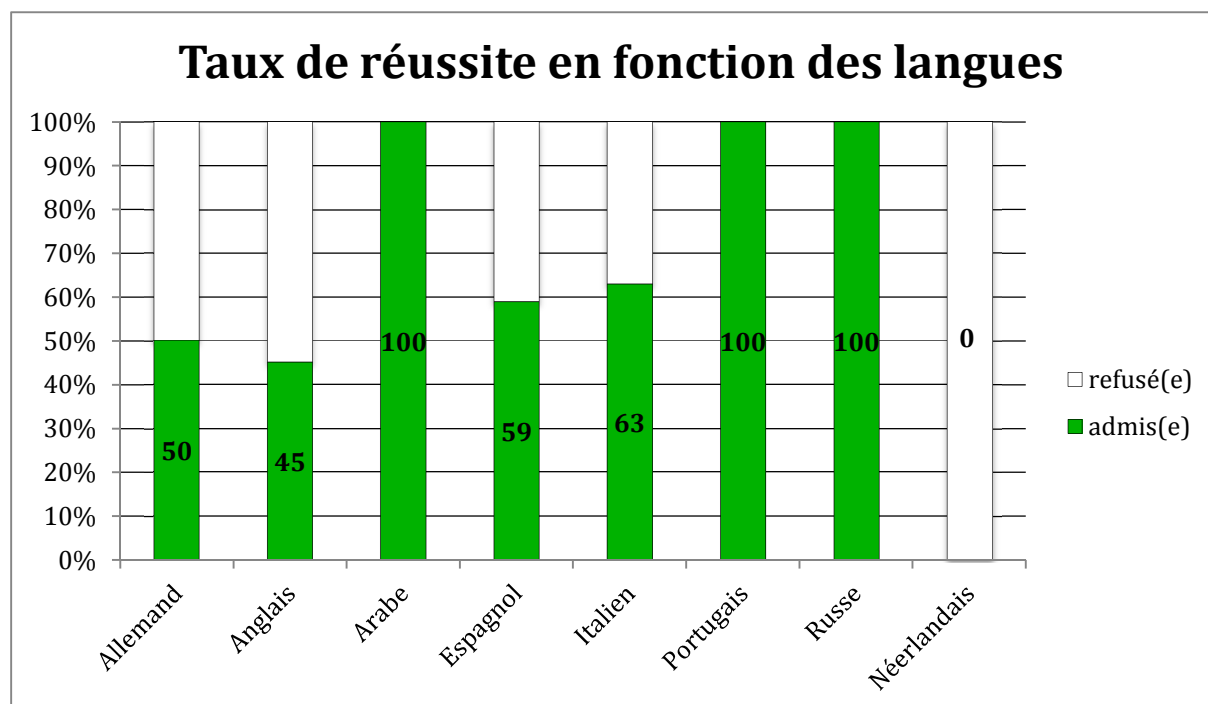
3. Résultats par académie

Académie	2016		
	présents	admis	Taux admis/présents
expatriés	5	3	60%
Paris	43	17	40%
Créteil	94	44	47%
Versailles	131	72	55%
total	273	136	50%

4. Résultats par voie d'enseignement

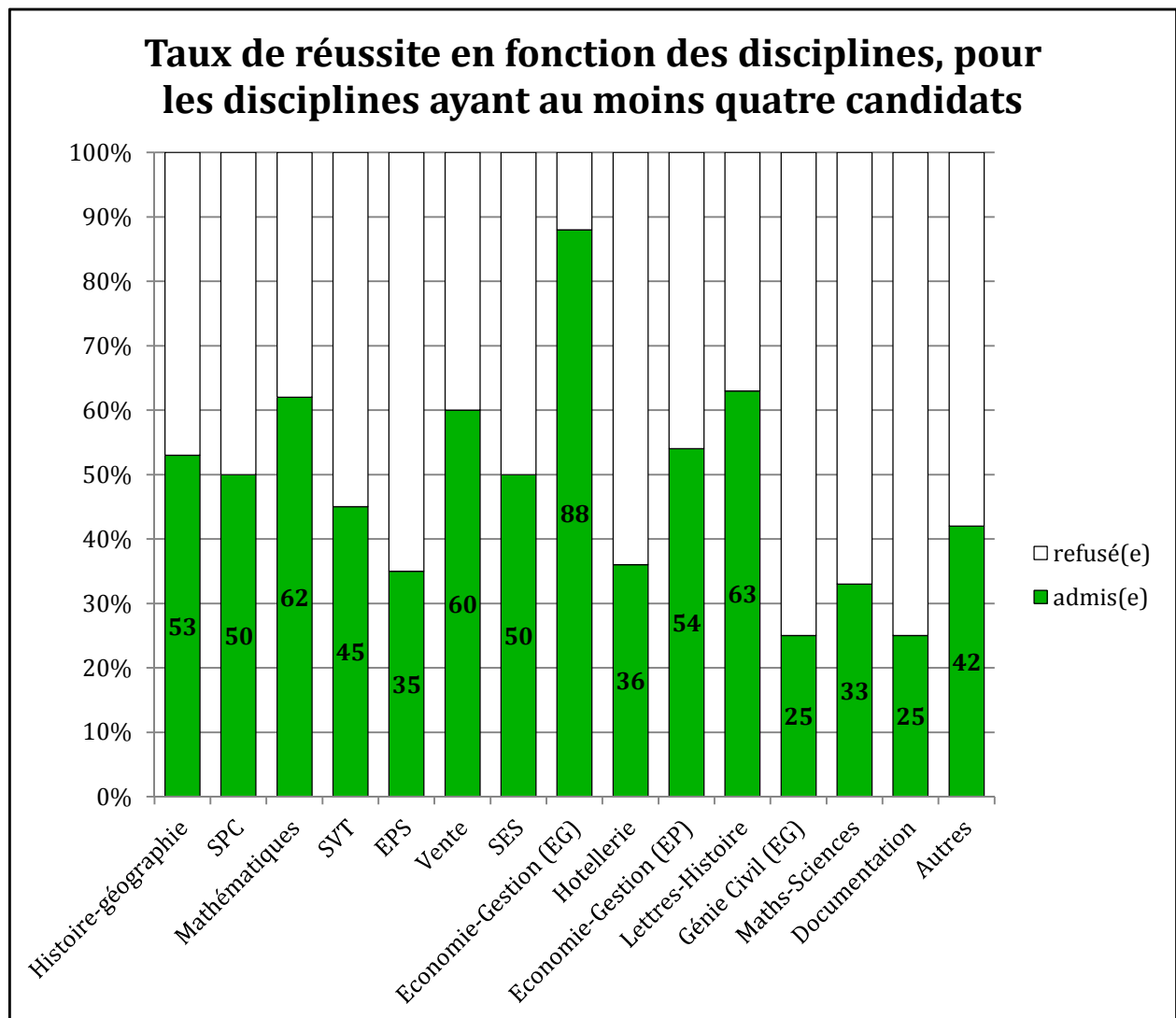
Voie d'enseignement (contractuels inclus)	2015		
	présents	Admis	Taux admis/présents
Enseignement Professionnel	61	27	44%
Enseignement Général et Technologique	212	109	51%

5. Résultats par LVE



6. Résultats par DNL

Le taux de réussite par discipline varie assez fortement étant donné les faibles effectifs de candidats dans un grand nombre de disciplines.



SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

III. Textes réglementaires, sites institutionnels

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992

Mise en place des sections européennes en lycée professionnel
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001

Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat

Séries générales et technologiques

Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)

Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003

Baccalauréat professionnel

Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000

Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005

Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004

Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005

Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).

Sites institutionnels

eduscol :	en particulier l'onglet « europe-monde »
Emilangues :	en particulier le volet DNL
CIEP :	en particulier l'onglet « programmes de mobilité »
Réseau CANOPE	
Académie de Créteil :	espaces « enseignement et formation », « Europe et International »
Académie de Paris :	espaces « pédagogie », « Europe et International »
Académie de Versailles :	espaces « pédagogie », « Europe et International »

Travaux et rapports des inspections générales:

L'enseignement des SVT en langue étrangère: <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : *Rapport n°2009-100 : novembre 2009*